

Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn

séance du 15/05/2017

Date de la convocation:
03/05/2017
Date d'affichage:
04/05/2017

L' an 2017 et le 15 Mai à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, délégué(e) titulaire.

Nombres de membres:

Afférents au conseil
communautaire : 35
En exercice : 35
Votants : 32

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Excusé(s) ayant donné procuration : M. SCHNEIDER Dominique à M. BALL Jean-Claude
Excusé(s) : Mme HASENFRATZ Rachel, M. SUSS Charles

Secrétaire de séance :
M. MULLER Jean.

Réf : 027.2017
Vote : A la majorité
Pour : 28
Contre : 0
Abstentions : 3
Mention exécutoire : Non

027.2017 : Résidence seniors à Woerth : transfert de l'exploitation de la résidence à OPUS67 ou tout autre organisme venant à sa suite aux mêmes fins.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral correspondant portant extension et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn en date du 13 décembre 2016,

Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20 février 2017 définissant l'intérêt communautaire,

Considérant le projet de rénovation urbaine avec création d'une surface commerciale et de logements au bourg centre de Woerth, composé de trois volets,

Volet 1 : aménagement d'un espace commercial-services-tertiaire au RDC,

Volet 2 : création de logements adaptés dans le cadre du pôle d'excellence rurale « TIC Santé, opération réseau de centre de ressources démonstrateur – appartements témoins du CG67 (projet résidence seniors),

Volet 3 : création de logements en accession à la propriété,

Envoyé en préfecture le 29/05/2017

Recu en préfecture le 29/05/2017

Affiché le

16 C 005 10002050-20170515-D_CC_027_2017-DE

Considérant la réalisation du projet de résidence-seniors, en cours, les travaux d'aménagement et le plan de financement correspondant, ainsi que les cofinancements attendus de l'Europe, de l'Etat et du Conseil départemental,

Considérant les modalités de portage et d'exploitation de l'équipement en cours de construction, et notamment la proposition d'exploitation de l'équipement par OPUS67,

Considérant les projets de conventions de financement de l'opération avec l'Etat (caisse des dépôts et consignations),

Vu les procédures d'agrément de logements locatifs avec le Conseil départemental du Bas-Rhin, et le cofinancement PLAI-PLUS apporté à l'opération,

Vu l'avis des services de France Domaine - DGFIP en date du 05.05.2017,

Vu le rapport au bureau-conseil d'administration du 10.05.2017 et la délibération correspondante d'OPUS67,

Considérant que la prise à bail comprends le 01 Grand'rue : parcelles section 3 n°83 et 88 pour un total de 3,38 ares et une surface de plancher de 517,49 m², et le 80 Grand'rue à détacher des parcelles section 6 n°12 et 14 pour un total de 8,50 ares, un parking de 245 m², un volume englobant une partie du RDC (entrée, parties communes, locaux techniques) et de deux étages (10 logements et leurs parties communes), soit au total une surface de plancher de 690,69 m²,

Considérant le logement témoin et l'engagement correspondant de la communauté de communes avec le Conseil départemental du Bas-Rhin et la commune de Woerth,

Considérant le plan de financement du BEA fixant le versement de 860 000 € de fonds propres d'OPUS à la communauté de communes au transfert de l'exploitation de l'équipement, ainsi que la reprise par OPUS67 des emprunts PLAI et PLUS contractés par la communauté de communes pour un montant actuel de 963 500 €,

Vu l'avis du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du vice-président M. Alain FUCHS,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, trois abstentions, décide :

- **De valider le projet de bail emphytéotique administratif relatif à l'exploitation des logements adaptés créés à Woerth au 1 et 80 Grand'rue, fixant les conditions de bail dont sa durée et ses modalités financières, ainsi que les droits et obligations des parties,**
- **D'autoriser le président à signer le bail emphytéotique administratif avec l'établissement OPUS67 ou toute autre organisme venant à sa suite aux mêmes fins,**
- **D'autoriser le président, le cas échéant, à signer une convention de partenariat préalable avec OPUS67 ou toute autre organisme venant à sa suite aux mêmes fins, dans l'attente de la signature du bail emphytéotique administratif,**
- **D'autoriser le président à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.**

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 18/05/2017

*Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623
du 22 juillet 1982*

Le président,
Jean-Marie HAAS

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
PREFECTURE DE HAGUENAU -
WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :
19/05/2017



Envoyé en préfecture le 29/05/2017

Reçu en préfecture le 29/05/2017

Affiché le



ID : 067-200013050-20170515-D_CC_027_2017-DE